MAIRIE de La Garde — ARRONDISSEMENT de Toulon

Du Vingt sept octobre — mil huit cent soixante-dix-neuf, à dix heures du matin,

ACTE DE MARIAGE de Nicolas André Alexandre Rafféou

âgé de Trente sept — ans, né à Toulon — département du Var — le Treize — du mois de Décembre — mil huit cent quarante un — profession d'ouvrier à l'arsenal — domicilié à Toulon — département du Var — fils majeur — de Pierre Rafféou — né à Toulon — département du Var — profession de propriétaire — domicilié à La Garde — département du Var — et de feue Marguerite Marie Esthère Bertolle née à Toulon — département du Var son épouse, vivante, sans profession, domiciliée à Toulon — département du Var ~~les parents présents et consentants~~ d'une part,

N° 17

Mariage de Rafféou et Rimbaud

Et de Magdeleine Agnès François Rimbaud

âgée de Vingt neuf — ans, née à La Garde — département du Var — le Vingt un — du mois de Janvier — mil huit cent cinquante — profession d'ouvrière — domiciliée à La Garde — département du Var — fille majeure de Jean Baptiste Rimbaud — né à Toulon — département du Var — profession de cultivateur — domicilié à La Garde — département du Var — et de Anne Rose Arduynes — née à La Garde — département du Var son épouse sans profession, domiciliée à La Garde, vivante, le père et la mère ici présents et consentants d'autre part,

Les actes préliminaires sont : 1° les publications de Mariage faites par nous sans opposition les Dimanches Trente et Onze octobre Mil huit cent soixante dix neuf dûmement affichées pendant le délai voulu par la loi.

2° Vu l'extrait de Naissance du futur époux

3° Vu l'acte de Naissance de la future épouse

4° Vu l'extrait de Décès de la mère du futur époux

5° Vu enfin le certificat de non opposition délivré le 15 8bre 1879 par M. Simon Joseph, officier de l'état civil de Toulon, constatant que les publications de Mariage ont été faites à Toulon les Dimanches Trente et Onze octobre Mil huit cent soixante dix neuf

6° Vu le consentement au dit mariage donné par le père du futur, délivré le seize octobre Mil huit cent soixante dix neuf, par Monsieur Jean Baptiste Marie Hospital Pierre, notaire à Hyères demeurant à Toulon (Var)

et le tout en forme : de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code civil sur le *mariage*, concernant *les droits et devoirs respectifs des époux*.

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du Code civil, modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux ont déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage, ~~à la date du~~ du mois d ~~mil huit cent soixante~~ par devant Me ~~notaire à~~ département d

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Magdeleine Agnès Françoise Rimbaud et l'autre Nicolas André Alexandre Rafféou

Le tout en présence de Calixte Julien domicilié à Toulon département du Var âgé de Trente six ans, profession de marin ami par alliance du futur

De Alexis Muriel domicilié à Toulon département du Var âgé de quarante ans, profession de Maître voilier, ami de la Famille par alliance du futur

De adrien Gonchon domicilié à La Garde département du Var âgé de Cinquante ans, profession de propriétaire ami de la future

Et de Pierre Faure domicilié à Toulon département du Var âgé de soixante dix ans, profession de Négociant non parent ni allié du futur

Après quoi, nous Eugène Blanc Maire de la commune de La Garde faisant fonctions d'Officier de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé avec moi, par le futur et les quatre témoins seulement, tous les autres parties ayant déclaré ne le savoir de ce faire pour non requis — approuvant vingt quatre mots rayés nuls

N Rafféou — Rimbaud — Julien — Muriel — A Mourlon — Faure — Blanc